

**CAISSE CANTONALE NEUCHÂTELOISE
DE COMPENSATION**

**RAPPORT DE GESTION
2022**

1. Introduction	3
2. Rapport d'activité de la commission de gestion	4
3. 2022 en chiffres-clé	6
4. Présentation et organisation de la caisse	7
Statut et surveillance	
Immeubles	
Organigramme au 31 décembre 2022	
5. Services généraux	9
Introduction	
Logistique	
Informatique	
Service juridique	
6. Perception	11
Introduction	
Fichier central des affiliés	
Services en ligne	
Cotisations	
Certificats d'assurance AVS et comptes individuels	
Contentieux	
Contrôles d'employeurs	
7. Allocations	14
Introduction	
Allocations pour perte de gain	
Allocations familiales fédérales	
Allocations familiales cantonales	
8. Prestations AVS/AI	17
Introduction	
Prestations AVS et AI	
9. Prestations complémentaires AVS/AI	18
Introduction	
Prestations complémentaires AVS et AI	
Frais médicaux	
Contrôles en matière de prestations complémentaires AVS/AI	
10. Prestations transitoires pour chômeurs âgés	20
Introduction	
Prestations transitoires pour chômeurs âgés	
11. Finances	21
Introduction	
Comptes	



Mesdames, Messieurs,

Après vingt-deux années d'activité au sein de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), le soussigné terminera son parcours professionnel le 31 janvier 2023.

Par conséquent, c'est la dernière année que je rédige cette introduction au rapport de gestion et je ne peux pas débiter celle-ci sans rendre un vibrant hommage à l'ensemble du personnel de la CCNC qui fait, au quotidien, un travail remarquable et sans qui cette institution ne serait pas ce qu'elle est devenue.

Après un long processus de recrutement, Monsieur Mathieu Erb a été choisi par le Conseil d'État pour me succéder et reprendre la direction de la CCNC. Ses qualités humaines, son expérience, son excellente connaissance du Canton et de ses rouages, lui permettront de relever les nombreux défis qui se préparent dans le domaine des assurances sociales, notamment l'entrée en vigueur d'AVS21 au 1er janvier 2024 et la mise en œuvre de la modification de la surveillance des caisses de compensation. Il ne fait aucun doute que M. Erb assumera toutes ses responsabilités et ses tâches avec efficacité. La CCNC sera donc entre de bonnes mains et he lui souhaite d'avoir autant de plaisir, voire même encore plus que moi, dans sa nouvelle fonction.

Au cours de l'année 2022, la commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation et de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales (CAF), présidée par notre cheffe de département Madame la conseillère d'État Florence Nater, s'est réunie à trois reprises. Vous trouverez plus de précisions à ce sujet dans le rapport d'activité 2022 de la commission en pages 4 et 5 du présent document.

Outre ses tâches habituelles, notre institution s'est aussi investie afin de tenter d'atténuer les effets de la hausse des coûts de l'énergie. Ainsi, un courrier a été adressé courant septembre à tous les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) à domicile pour les inciter à faire adapter leurs acomptes mensuels de charges par le biais d'un avenant à leur contrat de bail. En effet, selon les dispositions légales fédérales existantes en la matière, si, en fin d'année, les charges mentionnées dans le décompte final sont supérieures aux acomptes, la différence ne peut pas être prise en charge par le dispositif PC alors que c'est possible quand c'est prévu dans le bail à loyer. Cette démarche a été appuyée par la Chambre immobilière neuchâteloise qui a relayé l'information à ses membres et à l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier (USPI NE-Jura).

La commission du personnel s'est réunie une fois pour finaliser le règlement du télétravail appliqué aux collaborateurs/trices de la caisse et pour élaborer un processus d'accueil des nouveaux collègues engagés.

Les résultats comptables de la CCNC et de la CAF sont bénéficiaires pour l'année 2022, malgré la forte baisse des marchés financiers.

Au niveau fédéral, aucune modification légale n'est à mentionner pour l'exercice 2022.

Pour terminer, je veux sincèrement remercier toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont fait confiance et permis d'exercer ma fonction dans les meilleures conditions.

Bonne lecture et au revoir.

Pierre-Yves Schreyer, directeur



**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations
familiales (Caisse Alfa)**

Rapport d'activité 2022

Introduction

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC en application de l'article 72, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

Composition

La commission de gestion traite des affaires de la CCNC et de la caisse Alfa. Elle est présidée par Mme Florence Nater, conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). En outre, pour la nouvelle période administrative du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025, le Conseil d'Etat a désigné les membres par arrêté du 27 avril 2022. La composition de la commission est la suivante :

Aeschlimann Sylvène, cheffe du service des finances de la ville de La Chaux-de-Fonds ;
Bonzanini Claudia, adjointe au chef du service des ressources humaines de l'État ;
Bozzi Claude, responsable de service des ressources humaines de VITEOS ;
Cattilaz Sébastien, directeur financier de NOMAD ;
Cuhe François, conseiller communal, à Val-de-Ruz ;
Dubois Claude, conseiller communal au Locle ;
Julmy Fabienne, cheffe du service des ressources humaines de la commune de Val-de-Travers ;
Kolonovics Alain, directeur, CPCN, La Chaux-de-Fonds ;
Lavanchy Olivier, viticulteur-encaveur, à Neuchâtel ;
Mamie Floriane, secrétaire générale du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale de la commune de Neuchâtel.

Activités de la commission

Durant l'exercice 2022, en sus de sa séance ordinaire, la commission de gestion a siégé à deux reprises, pour traiter de mesures particulières nécessitant son approbation.

En date du 18 août, la commission a mené ses travaux sur la nomination du futur directeur de la CCNC et la fixation d'un nouveau taux de contribution à la caisse Alfa pour le 1er janvier 2023.

Le règlement fixant l'organisation et les attributions de la commission de gestion de la CCNC stipule que le Conseil d'Etat sollicite le préavis de cette instance pour la nomination de la directrice ou du directeur. Le départ à la retraite de M. Pierre-Yves Schreyer au 31 janvier 2023 a impliqué le lancement d'un processus de recrutement pour son remplacement en mars 2022. La candidature de M. Mathieu Erb, secrétaire général du Département du développement territorial et de l'environnement de l'Etat de Neuchâtel, a été retenue. Suite à l'audition du candidat, la commission a formulé un préavis favorable à l'unanimité de ses membres. Le 25 août, le Conseil d'Etat a désigné M. Erb en tant que directeur de la CCNC qui reprendra formellement la direction le 1er février 2023.

En raison de la bonne situation financière de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales et du haut niveau du fonds de réserves, la direction a proposé une réduction du taux de contribution pour ses affiliés, les employeurs et indépendants. Au vu des différents scénarios présentés et des projections financières, la commission a préavisé favorablement la baisse de 0.1 point du taux de contribution, le portant de 2.1% à 2%.

Le 3 novembre 2022, la commission s'est à nouveau réunie par visioconférence pour traiter de manière urgente une demande de nouvelle réduction du taux de contribution à la caisse Alfa. Certaines données et facteurs d'influence sur les projections financières qui étaient encore aléatoires en août se sont précisés et ont permis de solliciter une réduction supplémentaire de 0.1 point, portant le taux définitif en 2023 à 1.9 %. Après un nouvel examen de la situation financière par les commissaires, la proposition a été formellement validée. L'arrêté du Conseil d'Etat fixant cette réduction a été ratifié le 18 novembre.

La séance ordinaire s'est déroulée le 12 décembre 2022. Outre les activités de gestion et de fonctionnement des deux institutions, les commissaires ont pris connaissance de l'état des lieux des projets informatiques, des cadres légaux et de la réforme de l'AVS. La version mise à jour en juin 2022 du règlement de placement des institutions sur les marchés financiers lui a été présentée.

Les commissaires ont pris acte des bons résultats des révisions et des résultats financiers. Les conclusions des rapports de l'organe de révision n'ont pas appelé de remarque particulière.

Neuchâtel, le 31 décembre 2022

Florence Nater

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Nater', written in a cursive style.

Conseillère d'État



COTISATIONS AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	288'517'623	294'966'690	2.24
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	32'816'506	33'523'543	2.15
Cotisations à l'assurance-chômage	56'941'224	58'425'861	2.61
Cotisations ALFA (salariés et indépendants)	61'052'068	62'403'409	2.21
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	353'060	372'909	5.62
	439'680'481	449'692'412	2.28
PRESTATIONS AVS (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Rentes ordinaires AVS	480'324'660	486'080'410	1.20
Rentes extraordinaires AVS	602'157	583'439	-3.11
Allocations pour impotents AVS	9'456'311	9'854'486	4.21
	490'383'128	496'518'335	1.25
PRESTATIONS AI (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Rentes ordinaires AI	67'825'890	68'325'772	0.74
Rentes extraordinaires AI	25'910'186	27'024'390	4.30
Allocations pour impotents AI	7'762'221	8'122'676	4.64
Indemnités journalières AI	14'890'058	13'935'981	-6.41
	116'388'355	117'408'819	0.88
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Prestations complémentaires AVS	65'509'957	66'771'521	1.93
Frais médicaux AVS	8'961'991	8'371'936	-6.58
Prestations complémentaires AI	51'151'811	51'522'802	0.73
Frais médicaux AI	5'719'987	5'162'427	-9.75
	131'343'746	131'828'686	0.37
PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Prestations transitoires pour chômeurs âgés (Pträ)	88'158	604'252	585.42
ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Allocations pour perte de gain (APG)	6'676'066	5'567'487	-16.61
Allocations pour perte de gain Covid-19 (APG Covid-19)	24'645'184	3'398'417	-86.21
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	9'307'881	9'890'021	6.25
Allocation de paternité fédérale (APAT)	528'589	1'023'614	93.65
Allocation de prise en charge (APC)	10'713	104'797	878.22
	41'168'433	19'984'336	-51.46
ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE NAISSANCE (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Prestations ALFA aux salariés	50'918'026	51'010'458	0.18
Prestations ALFA aux indépendants	3'626'383	3'625'055	-0.04
Prestations ALFA aux personnes sans activité lucrative	5'074'664	4'517'994	-10.97
Prestations AFA (agriculture fédérale)	1'515'454	1'578'245	-4.14
	61'134'527	60'731'752	-0.66
CONTRIBUTIONS (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Contributions aux frais d'administration	6'304'545	6'459'168	2.45
BILAN COMPTABLE DE LA CCNC (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Réserves générales	11'246'397	11'950'219	6.26
Bénéfice	703'822	716'691	1.83
BILAN COMPTABLE DE LA CAISSE ALFA (EN CHF)			
	2021	2022	+/- (%)
Fonds de réserves	44'361'614	49'255'499	11.03
Perte/Bénéfice	4'893'885	3'224'531	-34.11

STATUT ET SURVEILLANCE

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1er janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales. Elle est également chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. L'organe de révision de la CCNC est la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, rue de la Place-d'Armes 3 à 2001 Neuchâtel. Elle procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain, de maternité et de prise en charge (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC), la redistribution du produit de la taxe sur le CO2 et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

Les allocations familiales (ALFA), la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) sont attribués à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

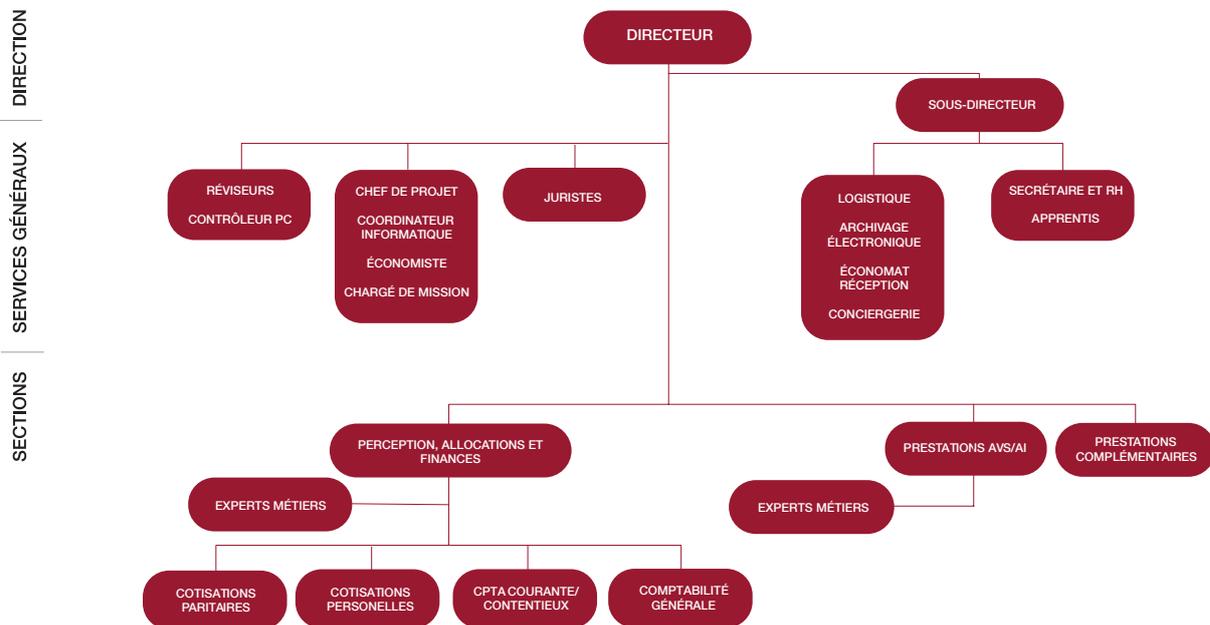
IMMEUBLES

La CCNC est propriétaire des bâtiments Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 à Neuchâtel où elle a son siège. La CCNC abrite dans ses locaux la Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF) qui lui verse une location.

La CAF est également propriétaire d'un immeuble administratif de type "Minergie Plus" dont la construction a été terminée en février 2016, rue Chandigarh 2 à La Chaux-de-Fonds au lieu-dit "Le Corbusier". Ce bâtiment accueille depuis le mois de mars 2016 l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAINÉ) qui a signé un bail de 15 ans.

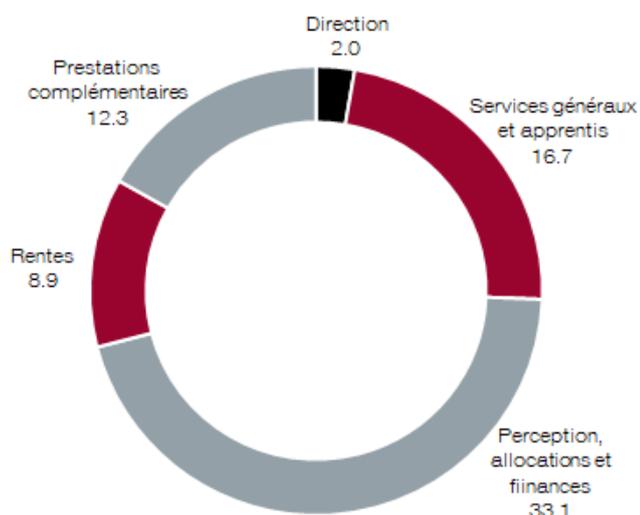
L'année 2022 a été calme dans la gestion du parc immobilier et mis à part des travaux de maintenance et entretiens courants, il n'y a rien de particulier à signaler.

ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2022



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2022, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 73.00, répartis selon les secteurs d'activités. À noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires ne ressortent pas dans le diagramme.

Répartition des EPT par secteurs d'activités

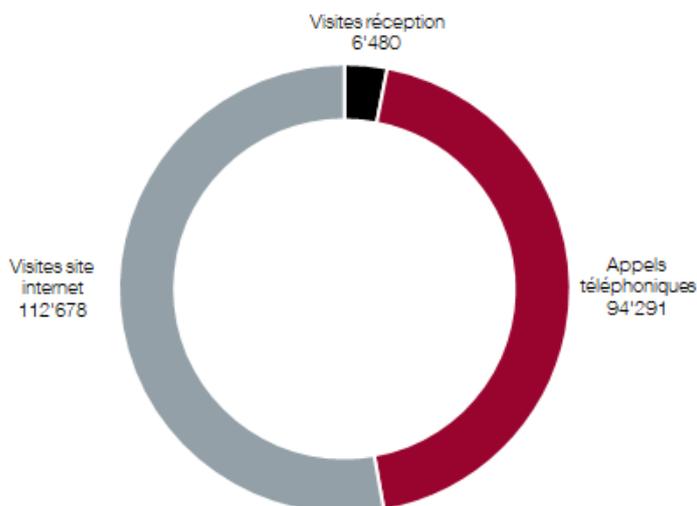


INTRODUCTION

Les services généraux sont constitués de plusieurs secteurs centraux et réunissent des compétences multiples. Une collaboration étroite entre les différents métiers permet d'assurer le bon fonctionnement autonome de la caisse, tant au niveau technique, informatique, juridique et organisationnel. Ce secteur est également le répondant du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), notamment dans le cadre des projets de réponses aux consultations fédérales.

LOGISTIQUE

La logistique comprend les activités de la réception, à savoir, l'accueil des clients, le central téléphonique, la gestion électronique des documents (GED) et l'économat. Ses tâches sont importantes pour l'image de la CCNC, tant au niveau de la satisfaction des visiteurs que dans la canalisation correcte des flux d'informations auprès des différents services.



INFORMATIQUE

Suite à une mise à jour technique majeure, nos applicatifs métiers NIL et NIL+ ont fait l'objet d'une migration sur des nouveaux serveurs.

Les développements principaux suivants ont également été effectués durant l'exercice 2022 :

- Introduction de la QR-facture dans notre applicatif métier (en remplacement du bulletin de versement).
- Nouveau design graphique pour notre ePortail et intégration de l'authentification à deux facteurs (2FA), afin de garantir la sécurité.
- Intégration de nouvelles fonctionnalités dans nos applicatifs métiers permettant le traitement de certains formulaires fédéraux numériques transmis via Sedex.
- Travaux préparatoires pour l'indexation des rentes/API dans le domaine de l'AVS et de l'AI, ainsi que pour la modification de certains taux de cotisation au 1er janvier 2023.

Un nouvel audit sur la sécurité informatique a été effectué auprès de notre institution le 16 décembre 2022. Le rapport de cet audit présente un degré de conformité de toutes les directives sur la sécurité informatique de 98%. Des tests de phishing, ainsi que d'ingénierie sociale ont également été effectués auprès de nos collaborateurs durant l'année 2022.

Enfin, notre caisse de compensation a mené le projet de refonte des sites internet et extranet CLINT regroupant les caisses de compensation des cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Les nouveaux sites internet et extranet ont tous pu être mis en production durant le deuxième semestre 2022.

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique traite les oppositions, demandes de remise, demandes de reconsidération/révision, recours aux Tribunal cantonal et Tribunal fédéral. Il a également pour tâches de répondre à des questions juridiques provenant des différents services de la CCNC, rédiger des avis de droit et se déterminer sur les modifications législatives.

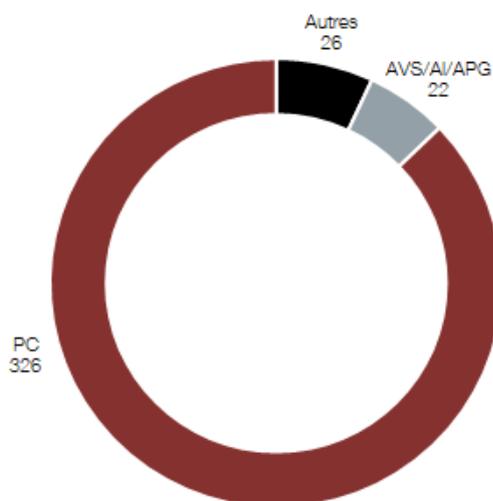
Il est important de relever que les oppositions relatives aux personnes de conditions indépendantes ou aux personnes sans activité lucrative sont traitées par le service de perception et allocations. Le service juridique est en appui et ne traite que de rares cas. Il en est de même pour le service du contentieux. Durant l'année 2022, le service juridique a également traité les APG Covid-19 et a été sollicité dans le cadre de la réforme PC.

Le chargé de mission s'occupe du traitement des oppositions et des demandes de remises pour les PTRAs.

Le tableau suivant recense les dossiers traités en 2022 et non les dossiers reçus :

DOSSIERS TRAITÉS	PC	AVS/AI/APG	APG COVID-19	AF	PTRA
Oppositions	232	2	10	4	3
Demandes de remises de prestations à restituer	70	9	0	6	1
Demandes de reconsidération	1	0	0	0	0
Demandes de révision	0	0	0	0	0
Recours au Tribunal cantonal	19	8	0	1	0
Recours au Tribunal fédéral	4	3	0	1	0
Totaux	326	22	10	12	4

Répartition des dossiers traités par secteurs d'activités



INTRODUCTION

Notre institution est chargée de veiller à ce que chaque personne tenue de payer des cotisations AVS soit affiliée à une caisse de compensation et de l'affilier si tel n'est pas le cas puisqu'elle revêt le caractère de caisse supplétive. Les salaires et les revenus des indépendants servent de base de calcul pour la facturation des cotisations et sont inscrits dans les comptes individuels des assurés. Pour les personnes sans activité lucrative, le montant des cotisations dépend de leur éventuelle fortune et du revenu annuel acquis sous forme de rente. Pour l'assujettissement des étudiants, nous collaborons avec les principaux établissements d'enseignement du canton de Neuchâtel. Les cotisations et les prestations à restituer font l'objet d'un recouvrement par exécution forcée. Comme chaque caisse de compensation, nous veillons à ce que tous les employeurs soient affiliés à une institution de prévoyance professionnelle et assurés contre le risque accident.

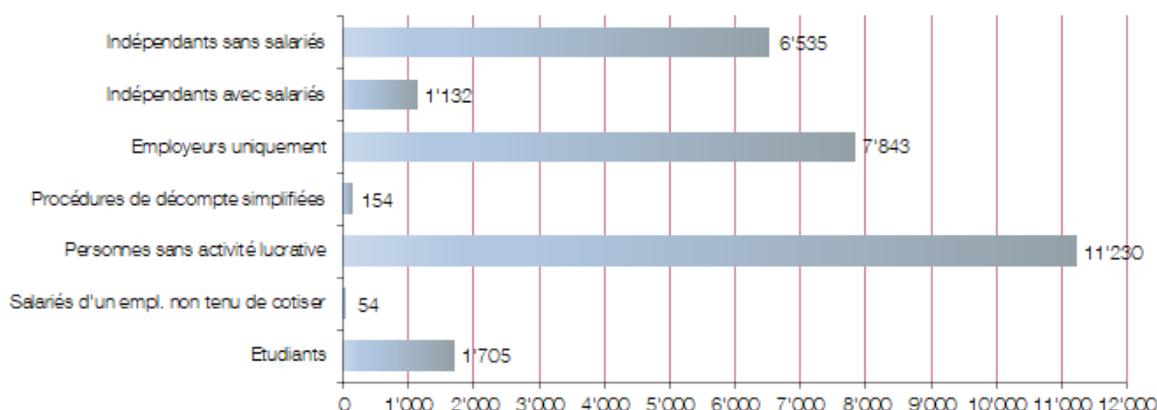
FICHER CENTRAL DES AFFILIÉS

En dépit d'une diminution du nombre de personnes sans activité lucrative, cette catégorie d'affiliés reste très largement majoritaire dans le fichier de notre caisse. Nous relevons une grande quantité de dossiers décomptant via la procédure simplifiée qui sont sortis de nos registres en 2022 en raison du fait qu'un affilié qui annonçait individuellement les employeurs de personnel de maison considère désormais ces travailleurs comme ses propres salariés.

AFFILIÉS À LA CAISSE CANTONALE NEUCHÂTELOISE DE COMPENSATION

	31.12.2021	31.12.2022	+/- (%)
Indépendants sans salarié	6'446	6'535	1.38
Indépendants avec salariés	1'139	1'132	-0.61
Employeurs uniquement	7'677	7'843	2.16
Procédures de décompte simplifiées pour les employeurs	596	154	-74.16
Personnes sans activité lucrative	11'594	11'230	-3.14
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	50	54	8.00
Etudiants soumis à la cotisation minimale	2'087	1'705	-18.30
	29'589	28'653	-3.16

Répartition du nombre d'affiliés au 31 décembre 2022



Notre institution est chargée de la tenue du registre central des affiliés du canton de Neuchâtel.

AFFILIÉS AUX CAISSES PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES

	31.12.2021	31.12.2022	+/- (%)
	10'049	10'122	0.73

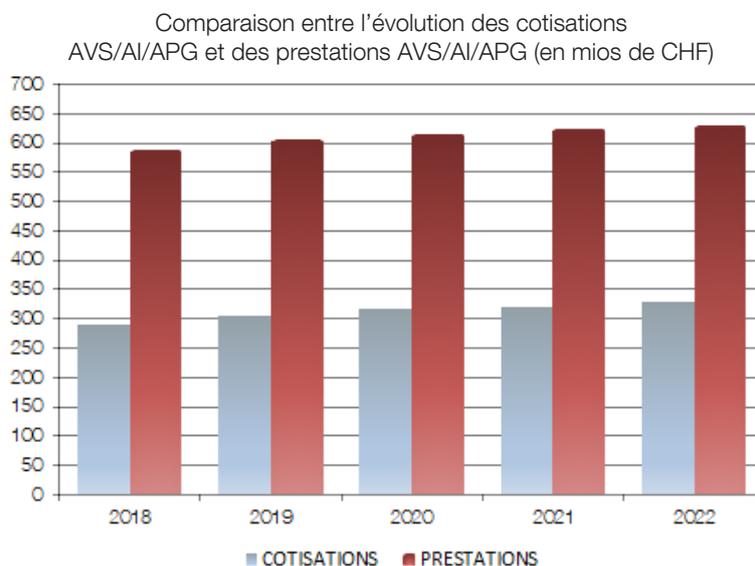
SERVICES EN LIGNE

Le site internet nous permet de répondre aux attentes et aux requêtes des assurés et des affiliés telles qu'une demande d'affiliation ou une demande de prestations. Par le biais de l'ePortail (portail en ligne), les employeurs ont la possibilité d'effectuer différents échanges de données. Nous constatons avec satisfaction une progression importante des communications des données salariales, ainsi que des annonces d'employés via le distributeur Swissdec.

EPORTAIL	2021	2022	+/- (%)
Employés annoncés (facultatif dès le 1er juin 2016)	3'922	4'029	2.73
Employés annoncés via le distributeur Swissdec	118	269	127.97
Employés modifiés	36	32	-11.11
Duplicatas du certificat d'assurance commandés	39	29	-25.64
Départs d'employés annoncés	3'380	3'303	-2.28
Relevés de salaires saisis en ligne	492	522	6.10
Fichiers de relevés de salaires AVS et AF transmis via le distributeur	602	816	35.55
Rectificatifs saisis en ligne	55	46	-16.36
Modifications de l'estimation de la masse salariale annoncée	205	207	0.98
Allocations familiales (annonces et mutations)	433	530	22.40
Communications diverses annoncées	225	193	-14.22
	9'507	9'976	4.93

COTISATIONS

En 2022, le taux de cotisation AVS/AI/APG reste inchangé et il se monte à 5.3% à charge de l'employeur et à 5.3% à charge de l'employé. La cotisation minimale pour les personnes sans activité lucrative et les indépendants ne subit pas non plus de modification et elle reste à CHF 503.00.



CERTIFICATS D'ASSURANCE AVS ET COMPTES INDIVIDUELS

Une relative stabilité du nombre d'enregistrements dans le fichier des comptes individuels est constatée entre 2021 et 2022.

NOMBRE D'ÉCHANGES AVEC LA CENTRALE DE COMPENSATION

	2021	2022	+/- (%)
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre (actifs et passifs)	485'524	493'324	1.61
Nombre d'échanges avec la Centrale de compensation	32'146	30'979	-3.63
Nombre de comptabilisations sur les comptes individuels	124'830	121'563	-2.62
Montants comptabilisés sur les comptes individuels (en CHF)	3'115'529'333	3'178'059'817	2.01

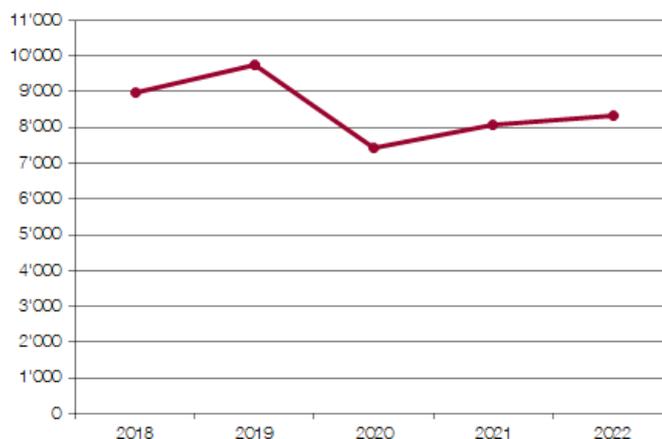
CONTENTIEUX

Dans l'ensemble, nous constatons une légère augmentation du nombre de dossiers. Les actions en réparation du dommage augmentent considérablement en nombre mais pour des sommes moyennes par cas plus faibles. De plus, les périodes concernées sont réduites suite à un rattrapage dans le domaine des cotisations paritaires. L'efficacité de la nouvelle procédure vis-à-vis du non-retour des relevés de salaires impacte également la quantité de plaintes pénales selon l'art. 88 LAVS. La diminution du nombre d'actes de défaut de biens est quant à elle, consécutive à un retard ponctuel du traitement des données suite à une adaptation informatique.

EVOLUTION ENTRE 2021 ET 2022

	2021	2022	+/- (%)
Rappels	20'990	22'182	5.68
Sommations	11'067	11'109	0.38
Sursis (arrangements)	2'001	2'053	2.60
Réquisitions de poursuites	4'774	5'168	8.25
Réquisitions de continuer la poursuite	3'070	2'914	-5.08
Mainlevées d'opposition	234	242	3.42
Faillites	120	140	16.67
Créances irrécouvrables	947	1'071	13.09
Actes de défaut de biens	1'459	1'263	-13.43
Actions en réparation du dommage (art. 52 LAVS)	39	56	43.59
Oppositions	18	15	-16.67
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	27	33	22.22
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	7	41	485.71
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	76	65	-14.47

Évolution du nombre de poursuites



CONTRÔLES D'EMPLOYEURS

Conformément à la circulaire aux caisses de compensation sur le contrôle des employeurs (CCE), notre caisse a réalisé 363 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC durant l'année 2022. Des rectificatifs ont dû être établis dans 117 cas (soit le 32.24%).

	SALAIRES CHF	AVS/AI/APG CHF	FRAIS D'ADM. CHF	AC CHF	INTÉRÊTS CHF
Non déclarés	1'673'198.00	175'029.25	16'861.60	40'117.65	27'190.45
Déclarés à tort	746'299.65	77'279.50	1'391.00	13'388.15	7'302.75

INTRODUCTION

En cas d'une perte de gain liée à l'obligation de servir, à la maternité, à la paternité et à la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, une allocation déterminée sur la base du revenu assuré est accordée aux intéressés. Afin d'aider les parents à assumer l'entretien de leurs enfants, le service applique le régime d'allocations familiales du canton de Neuchâtel qui prévoit des prestations mensuelles légèrement plus généreuses que le minimum fédéral légal ainsi que des allocations uniques en cas de naissance et d'adoption. Les personnes actives dans le domaine de l'agriculture et la viticulture bénéficient quant à elles d'allocations familiales basées sur la loi fédérale.

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN

Des allocations pour perte de gain sont versées en cas de service militaire ou civil, de protection civile, de cours de cadre Jeunesse et Sport et de cours pour jeunes tireurs. Ces prestations sont versées durant les jours attestés dans le formulaire de demande par l'organe compétent. L'allocation maternité est versée durant 98 jours dès la naissance de l'enfant. Le droit peut être prolongé de 56 allocations au plus si l'enfant est hospitalisé durant au moins 14 jours directement après sa naissance. L'allocation paternité est versée durant 14 jours au plus à tous les pères qui y ont droit et qui prennent leur congé dans un délai-cadre de 6 mois. Enfin, un congé de prise en charge peut être accordé aux parents dont l'enfant est gravement atteint dans sa santé. Celui-ci doit remplir 4 critères médicaux pour ouvrir un droit de 98 indemnités à prendre durant un délai-cadre de 18 mois. Ce droit peut être réparti librement entre les 2 parents.

	NOMBRE DE JOURS	MONTANT TOTAL*
Allocations pour perte de gain	64'869	5'587'542.90
Allocations de maternité	78'119	9'919'178.32
Allocations de paternité	6'358	1'016'489.50
Allocations de prise en charge	638	88'608.80
	149'984	16'611'819.52

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN COVID-19

Durant l'année 2022, toutes les allocations pour perte de gain Covid-19 ont été abrogées. Les délais pour le dépôt des demandes étaient fixés à la fin du troisième mois qui suivait l'abrogation de la prestation :

Prestation	Validité du droit	Délai pour déposer la demande
Quarantaine	02.02.2022	31.05.2022
Suspension de la garde d'enfants assurée par des tiers	16.02.2022	31.05.2022
Interdiction de manifestations	16.02.2022	31.05.2022
Fermeture d'établissements	16.02.2022	31.05.2022
Limitation significative de l'activité de manière générale	16.02.2022	31.05.2022
Personnes vulnérables	31.03.2022	30.06.2022
Limitation significative de l'activité dans l'événementiel	30.06.2022	30.09.2022

Peu de demandes nous sont parvenues après ces délais mais des décisions de refus ont tout de même dû être établies.

	NOMBRE DE JOURS	MONTANT TOTAL*
Garde des enfants (salariés)	24	2'936.80
Garde des enfants (indépendants)	0	0.00
Garde des enfants avec un handicap (salariés)	0	0.00
Garde des enfants avec un handicap (indépendants)	0	0.00
Quarantaine (salariés)	2'845	366'148.00
Quarantaine (indépendants)	181	19'200.00
Interruption de l'activité (indépendants)	337	28'610.40
Interdiction de manifestation (indépendants)	654	20'284.80
Limitation significative de l'activité	26'001	2'265'920.00
Indemnité salariés ayant une position assimilable à un employeur	5'420	494'376.80
Personnes vulnérables (salariés)	1'749	200'940.80
Personnes vulnérables (indépendants)	0	0.00
	37'211	3'398'417.60

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC

ALLOCATIONS FAMILIALES FÉDÉRALES

MONTANTS MENSUELS DES ALLOCATIONS

FAMILIALES FÉDÉRALES (AGRICULTURE/VITICULTURE)

MONTANT EN CHF

Par enfant dans les régions de plaine			200.00
Par enfant en formation dans les régions de plaine			250.00
Par enfant dans les régions de montagne			220.00
Par enfant en formation dans les régions de montagne			270.00
Allocation de ménage pour travailleurs agricoles			100.00

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

RÉGION DE PLAINE

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	72	72	0.00
Personnes de condition indépendante	52	47	-9.62
	124	119	-4.03

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

RÉGION DE MONTAGNE

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	22	20	-9.09
Personnes de condition indépendante	175	165	-5.71
	197	185	-6.09

NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ET DE FORMATION - RÉGION DE PLAINE

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	79	81	2.53
Personnes de condition indépendante	92	92	0.00
	171	173	1.17

NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ET DE FORMATION - RÉGION DE MONTAGNE

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	31	36	16.13
Personnes de condition indépendante	376	351	-6.65
	406	387	-4.91

NOMBRE D'ALLOCATIONS DE MÉNAGE

RÉGION DE PLAINE

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	70	69	-1.43

NOMBRE D'ALLOCATIONS DE MÉNAGE

RÉGION DE MONTAGNE

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	22	19	-13.64

ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES

MONTANTS MENSUELS DES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

		MONTANT EN CHF
Premier enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00
Deuxième enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral : CHF 200.00	250.00
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral : CHF 50.00	80.00
Allocation de naissance		1'200.00

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	10'518	10'601	0.79
Personnes de condition indépendante	736	747	1.49
Personnes sans activité lucrative	945	884	-6.46
	12'199	12'232	0.27

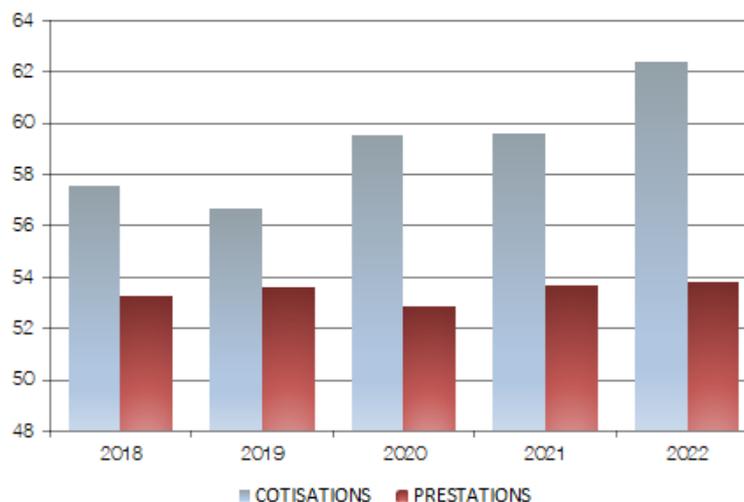
NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE FORMATION

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	18'650	18'817	0.90
Personnes de condition indépendante	1'321	1'312	-0.68
Personnes sans activité lucrative	1'714	1'660	-3.15
	21'685	21'789	0.48

NOMBRE D'ALLOCATIONS UNIQUES (NAISSANCE ET ADOPTION)

	2021	2022	+/- (%)
Salariés	660	644	-2.42
Personnes de condition indépendante	28	30	7.14
Personnes sans activité lucrative	74	64	-13.51
Personnes au chômage	32	23	-28.13
	794	761	-4.16

Comparaison entre l'évolution des cotisations AF et des prestations AF (en mios de CHF)



Le graphe ci-dessus ne concerne que les salariés et les personnes de condition indépendante car les personnes sans activité lucrative sont à la charge de la facture sociale qui émerge au budget de l'État.

INTRODUCTION

Le service des rentes AVS/AI et d'indemnités journalières AI s'occupe de la constitution du dossier, du calcul et du versement mensuel des

- rentes de vieillesse, à terme, éventuellement anticipées d'une année ou deux, ou ajournées d'un à 5 ans
- rentes de survivants des personnes veuves et des orphelins
- rentes d'invalidité sur instruction de l'Office AI
- indemnités journalières octroyées par l'Office AI et payées chaque mois à réception des attestations de présences mensuelles

Les collaborateurs du service traitent également les allocations d'impotence AVS ou AI en fonction du degré d'impotence et du lieu de résidence de la personne concernée.

Afin de renseigner les assurés sur leurs futurs droits, des calculs prévisionnels variés sont établis sur demande et généralement sans frais. L'établissement des formulaires européens déclenchant l'octroi d'une rente AI ou AVS dans les pays de l'UE/AELE découle également du service.

On peut noter qu'au 1er janvier 2022, dans le cadre du "développement continu de l'AI", ont été notamment introduites à notre niveau les nouveautés suivantes :

- Concernant les indemnités journalières AI, les jeunes assurés ont désormais droit à une indemnité journalière dès le début de la formation professionnelle initiale, à certaines conditions. Le montant correspond en principe, au salaire versé aux jeunes en formation non atteints dans leur santé. Ces indemnités sont versées à l'employeur ou à l'institution de formation qui les leur reverse.
- S'agissant des rentes AI, un système de rentes linéaire est introduit pour les nouveaux bénéficiaires de rente. Le taux d'invalidité détermine la rente à laquelle la personne assurée a droit. Un taux d'invalidité inférieur à 40% ne donne pas droit à une rente. Une rente entière est octroyée à partir d'un taux d'invalidité de 70%. Les rentes en cours sont calculées selon le nouveau système si, lors d'une révision, le taux d'invalidité subit une modification d'au moins cinq points et que la personne assurée a moins de 55 ans à l'entrée en vigueur de la réforme.

PRESTATIONS AVS ET AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

RENTES ORDINAIRES AVS	2021	2022	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	20'943	21'165	1.06
Rentes de survivants	681	664	-2.50
Rentes complémentaires pour conjoints	4	3	-25.00
Rentes d'orphelins simples	374	363	-2.94
Rentes d'orphelins doubles	8	8	0.00
Rentes complémentaires pour enfants	298	311	4.36
Allocations pour impotents	1'041	1'050	0.86
	23'349	23'564	0.92

RENTES EXTRAORDINAIRES AVS	2021	2022	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	31	29	-6.45
Rentes d'orphelins doubles	0	0	0.00
	31	29	-6.45

RENTES ORDINAIRES AI	2021	2022	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	2'953	2'941	-0.41
Rentes complémentaires pour enfants	1'140	1'117	-2.02
Allocations pour impotents	819	808	-1.34
	4'912	4'866	-0.94

RENTES EXTRAORDINAIRES AI	2021	2022	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	1'258	1'285	2.15
Rentes complémentaires pour enfants	254	265	4.33
	1'512	1'550	2.51

INTRODUCTION

Le service des prestations complémentaires a dû traiter un nombre important de demandes de modification de calcul de prestations complémentaires dans la 2ème partie de l'année 2022 étant donné l'augmentation des coûts de l'énergie (charges de loyer). La Réforme PC, entrée en vigueur au 1er janvier 2021, continue à apporter du travail supplémentaire du fait de la complexification de la réglementation fédérale.

Suite à différentes absences de personnel, le retard pris en début d'année dans le remboursement des frais médicaux a pu être résorbé dans le courant de l'année.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS ET AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	2021	2022	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	5'924	6'019	1.60
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	267	275	3.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	3'117	3'182	2.09
Prestations complémentaires sur allocation pour impotent de l'AI	6	5	-16.67
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	9	4	-55.56
	9'323	9'485	1.74

DONT BÉNÉFICIAIRES PLACÉS DURABLEMENT DANS UN HOME

	2021	2022	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'228	1'244	1.30
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	24	34	41.67
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	463	464	0.22
Prestations complémentaires sur allocation pour impotent de l'AI	1	1	0.00
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	0	1	100.00
	1'716	1'744	1.57

FRAIS MÉDICAUX

Durant l'année 2022, les collaborateurs du service des prestations complémentaires ont établi 26'132 communications de remboursement de frais médicaux (30'100 pour l'année 2021). Les agences régionales AVS étant le point d'entrée de ces demandes de remboursement, le flux de documents reçus par les agences puis par notre caisse reste toujours très élevé.

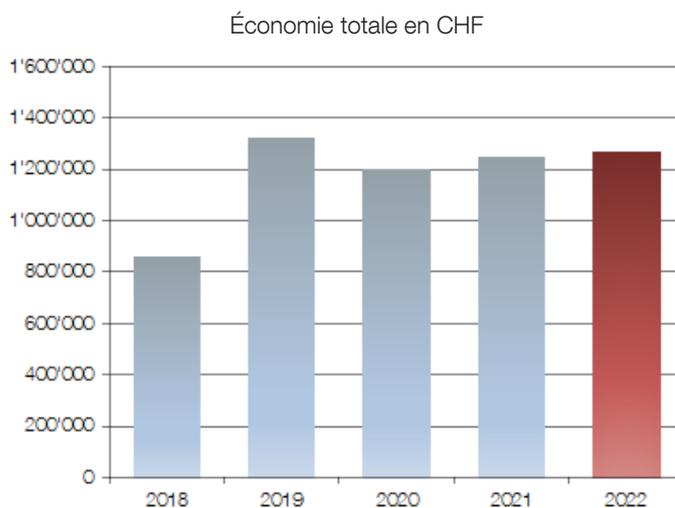
Voici le détail du nombre de justificatifs reçus pour l'établissement de ces communications de remboursement :

GENRES DE FRAIS	2021	2022	+/- (%)
Franchise et quote-part de caisse-maladie	108'408	94'789	-12.56
Traitements dentaires	6'089	5'527	-9.23
Spitex	1'825	1'694	-7.18
Home et structure	2'215	1'990	-10.16
Cures thermales	2	3	50.00
Aides à domicile	4'728	4'936	4.40
Frais de transport	4'191	4'085	-2.53
Moyens auxiliaires	598	465	-22.24
Assistances	684	741	8.33
	128'740	114'230	-11.27

La diminution constatée en 2022 par rapport à 2021 est due à un léger retard en 2022 dans le traitement des demandes de remboursement.

CONTRÔLES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

3'248 dossiers ont été vérifiés par le contrôleur PC en 2022 (variations anormales des revenus et de la fortune; investigations et recherches liées à des problèmes d'ordre fiscal, immobiliers ou de successions). L'ensemble des contrôles opérés en 2022 a généré des reprises (rétroactif) à hauteur de CHF 590'789.00, auxquelles il y a lieu d'ajouter des économies sur les PC courantes pour CHF 447'441.00. Par ailleurs les 43 demandes en restitution de PC légalement perçues ont représenté cette année une somme de CHF 229'043.15. Enfin, des montants importants, non chiffrables, sont économisés suite aux différentes vérifications opérées, lorsque celles-ci débouchent ensuite sur un refus de droit.



INTRODUCTION

Les prestations transitoires assurent la couverture des besoins vitaux des personnes qui ont perdu leur emploi peu de temps avant d'atteindre l'âge de la retraite jusqu'à ce qu'elles puissent toucher leur rente de vieillesse. Prestations sous condition de ressources, elles sont calculées de la même manière que les prestations complémentaires à une rente de l'AVS ou de l'AI. Les personnes qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après leur 60e anniversaire et qui ne parviennent plus à trouver un revenu suffisant peuvent bénéficier de prestations transitoires jusqu'à leur retraite.

Ces prestations sont financées par la Confédération et versées par les cantons. Elles comprennent une prestation annuelle, versée mensuellement et le remboursement de frais de maladie et d'invalidité.

PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS

Le nombre de dossiers traités se présente comme suit :

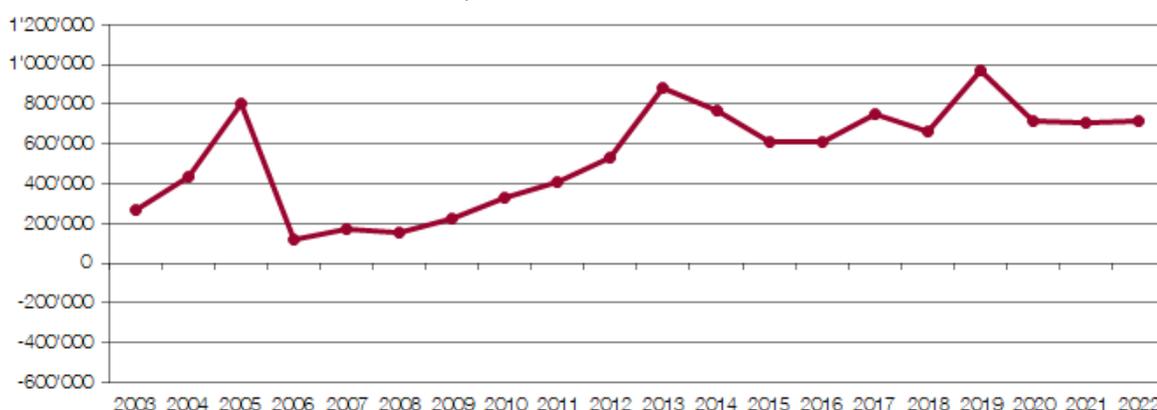
PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS	2021	2022	+/- (%)
Demandes	23	45	95.65
Droits octroyés	10	21	110.00
Droits refusés	11	16	45.45
Demandes en cours	2	8	300.00

INTRODUCTION

Ce secteur est en charge de la comptabilité financière conformément au plan comptable applicable à toutes les assurances sociales. Celui-ci permet de ventiler quotidiennement les dépenses, les recettes, les charges et les produits des tâches fédérales (AVS, AI, AC, AFA, APG, Taxe CO2) et des autres tâches qui lui sont confiées (PC, LPtra, AF, Fonds cantonaux). Les comptes d'exploitation sont quotidiennement alimentés, par le biais d'interfaces avec les programmes-métiers (cotisations et prestations), en rapatriant ainsi les mouvements enregistrés dans la comptabilité des affiliés et celle des prestations.

La gestion et le versement des salaires aux collaborateurs de la CCNC et de l'Office AI sont également confiés à ce même secteur.

Évolution de la perte/du bénéfice en CHF de la CCNC



Évolution de la perte/du bénéfice en CHF de la caisse ALFA



CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS)

COMPTE DE FONDS

	2021		2022	
COTISATIONS AVS/AI/APG	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Amortissements de cotisations personnelles	416'475.90		697'668.05	
Amortissements de cotisations paritaires	659'208.00		443'939.90	
Intérêts moratoires irrécouvrables	90'447.50		96'532.03	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	288'923.20		295'084.50	
Cotisations personnelles		32'816'506.95		33'523'543.35
Cotisations paritaires		288'517'623.05		294'966'690.60
Indemnités en réparation du dommage		126'194.65		169'755.35
Intérêts moratoires sur cotisations		786'835.75		764'713.36
AVS				
Rentes ordinaires	480'324'660.00		486'080'410.00	
Rentes extraordinaires	602'157.00		583'439.00	
Allocations pour impotents	9'456'311.00		9'854'486.00	
Taxes d'affranchissement	9'797.90		15'362.95	
Amortissements de prestations à restituer	157'433.00		16'677.87	
Remises de prestations à restituer	29'146.00		10'735.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	30.00		2'012.00	
Prestations à restituer		460'891.00		734'460.00
AI				
Rentes ordinaires	67'825'890.00		68'325'772.00	
Rentes extraordinaires	25'910'186.00		27'024'390.00	
Allocations pour impotents	7'762'221.00		8'122'676.00	
Indemnités journalières	14'890'058.00		13'935'981.15	
Office AI	10'975'965.29		11'300'542.94	
Frais et dépens	65'748.00		113'655.95	
Amortissements de prestations à restituer	12'579.23		18'225.80	
Remises de prestations à restituer	25'409.00		6'223.00	
Participation aux cotisations	904'869.35		846'195.55	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	195'258.00		187'277.00	
Prestations à restituer		295'911.00		798'122.00
Indemnités journalières à restituer		733'619.00		655'649.65
APG				
Allocations pour perte de gain	6'676'066.60		5'567'487.70	
Allocations de maternité	9'307'881.82		9'890'021.02	
Allocations de paternité	528'589.60		1'023'614.80	
Allocations de prise en charge	10'713.60		104'797.60	
Participation aux cotisations	1'004'954.75		1'019'201.70	
Prestations à restituer		260'808.20		185'801.20

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
AFA				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	322'546.15		419'399.65	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	1'192'908.30		1'158'846.10	
Indemnités pour frais de gestion	24'238.00		22'701.00	
Amortissements de cotisations		0.00		22'268.65
Cotisations		353'060.55		372'909.00
Prestations à restituer		16'878.30		63'122.00
AC				
Amortissements de cotisations	134'698.90		92'334.65	
Indemnités pour frais de gestion	218'017.20		221'568.40	
Cotisations		56'941'224.25		58'425'861.10
Indemnités en réparation du dommage		23'749.40		32'930.20
TAXE CO2				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises Ristourne	758'370.55		2'211'677.95	
Redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		8'172.50		11'642.30
APG COVID-19				
Indemnités APG (COVID-19)	24'634'697.15		3'379'542.40	
Amortissement APG (COVID-19) à restituer Remise	1'573.95		1'750.50	
Remise APG (COVID-19) à restituer	318.30		0.00	
Participation aux cotisations	1'387'306.60		141'355.50	
Indemnités pour frais de gestion	818'119.00		536'263.00	
Indemnités à restituer		449'674.40		853'360.80
Report en faveur du c/c de la Centrale (COVID-19)	1'268'320.95		897'975.90	
Report à charge du c/c de la Centrale (COVID-19)		27'660'661.55		4'103'526.50
Report en faveur du cpte courant de la Centrale	387'296'777.25		665'981'327.46	
Report à charge du cpte courant de la Centrale		646'737'061.49		924'962'795.96
	1'056'188'872.04	1'056'188'872.04	1'320'647'152.02	1'320'647'152.02

CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS) BILAN COMPTABLE (AVS/AI/APG/AFA/AC)

	2021		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
FINANCES				
Liquidités	7'412'184.72		28'461'654.45	
Régularisation des mouvements d'espèces		2'285'290.43		3'571'706.12
COMPENSATION				
Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC		160'098.10		2'969.94
Secteur comptable 25 : Prestations transitoires	8'158.00			4'715.00
Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI	89'793.60		43'979.30	
Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)		508'192.57		13'155'752.26
Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)		3'210'557.80		7'551'057.41
Secteur comptable 9 : Compte d'administration		1'345'997.42		4'219'433.02
AVS/AI/APG/AFA/AC				
Affiliés	29'124'634.83		37'087'609.29	
Prestations à restituer	504'871.50		490'106.60	
Créances en réparation du dommage	2'801'715.10		2'720'542.77	
Demande de remboursement APG (COVID-19)	72'811.60		793'643.75	
Avoir/Dette envers le secteur comptable 1	160'098.10		2'969.94	
Compte courant Centrale de compensation		29'822'378.63		38'363'723.58
Paiements en retour		39'051.25		10'606.00
Indemnités en réparation du dommage		2'801'715.10		2'720'542.77
Paiements non-imputables		986.15		0.00
	40'174'267.45	40'174'267.45	69'600'506.10	69'600'506.10

CAISSE DE COMPENSATION COMpte D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Frais de personnel	8'935'915.02		8'385'158.26	
Fournitures et mobilier de bureau	145'396.03		110'556.13	
Informatique	1'389'000.70		3'101'053.41	
Autres frais divers	324'753.88		422'242.68	
Frais de poursuites	562'034.51		564'015.26	
Loyers + charges	353'573.64		363'034.25	
Indemnités aux agences	350'000.00		350'000.00	
Frais pour paiements à domicile (lettre recommandée)	625.00		750.00	
Frais organe de révision externe	99'622.50		99'622.50	
Frais d'administration irrécouvrables	194'431.44		281'459.27	
Constitution de provisions	4'070'000.00		330'000.00	
Frais sur comptes courants	175'941.55		166'886.50	
Moins-values comptables sur titres	116'514.74		2'858'895.08	
Frais d'immeubles	24'381.92		28'012.66	
Intérêts hypothécaires	20'000.00		15'000.00	
Amortissements d'immeubles	69'600.00		69'600.00	
Contributions aux frais d'administration		6'304'545.48		6'459'168.43
Autres contributions		123'653.35		191'588.80
Émoluments		493'111.45		435'829.60
Indemnités autres tâches		234'029.00		212'013.00
Travaux pour tiers		316'209.10		323'207.35
Indemnités frais d'administration		7'351'624.98		7'450'019.29
Autres produits divers		9'420.35		12'088.75
Frais de poursuites récupérés		566'162.94		564'954.16
Produits sur comptes courants et titres		248'968.10		239'445.08
Plus-values comptables sur titres		1'449'627.00		213'342.72
Dissolution de provisions		119'133.90		1'460'000.00
Loyers d'immeubles		312'120.00		301'320.00
Autres produits d'immeubles		7'007.60		0.00
Excédent de produits	703'822.32		716'691.18	
	17'535'613.25	17'535'613.25	17'862'977.18	17'862'977.18

CAISSE DE COMPENSATION BILAN COMPTABLE

	2021		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Débiteurs	2'336'529.38		2'430'449.69	
Placements	27'156'612.74		24'140'205.69	
Immeubles Fbg de l'Hôpital 28 + 30	5'312'800.00		5'243'200.00	
Mobilier, machines	7'122.75		5'261.50	
Actifs transitoires	314'765.61		325'125.07	
Avoir envers le secteur comptable 1	1'345'997.42		4'219'433.02	
Créanciers		44'362.50		70'067.20
Emprunt hypothécaire		750'000.00		500'000.00
Provisions		23'542'915.32		22'316'719.42
Passifs transitoires		186'330.66		809'977.75
Réserves générales		11'246'397.10		11'950'219.42
Bénéfice		703'822.32		716'691.18
	36'473'827.90	36'473'827.90	36'363'674.97	36'363'674.97

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) COMPTE DE FONDS

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Prestations complémentaires AVS	65'509'957.30		66'771'521.75	
Frais médicaux AVS	8'961'991.15		8'371'936.60	
Amortissements de prestations à restituer	76'218.35		263'065.25	
Remises de PC AVS à restituer	17'810.78		17'843.20	
Prestations complémentaires AVS à restituer		2'671'177.30		3'248'445.65
Prestations complémentaires AI	51'151'811.95		51'522'802.55	
Frais médicaux AI	5'719'987.00		5'162'427.45	
Amortissements de PC AI à restituer	101'309.20		161'425.70	
Remises de prestations AI à restituer	49'193.00		58'905.30	
Prestations complémentaires AI à restituer		2'079'539.15		2'146'495.40
Subvention de la Confédération		49'390'598.00		50'353'292.00
Subvention du Canton de Neuchâtel		77'446'964.28		76'581'694.75
	131'588'278.73	131'588'278.73	132'329'927.80	132'329'927.80

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) COMPTE D'ADMINISTRATION

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Frais de personnel	1'960'552.50		2'021'142.94	
Fournitures et mobilier de bureau	27'602.80		47'759.70	
Informatique	552'066.75		494'245.30	
Autres frais divers	81'445.60		76'015.85	
Loyer + charges	88'719.00		88'778.85	
Indemnités dues à des tiers	386'335.25		431'551.05	
Frais sur comptes courants	1'349.57		3'876.80	
Amortissement de frais de poursuites	0.00		1'141.60	
Amortissement sur équipements	471.30		471.30	
À la charge de la Confédération		1'429'500.00		1'441'380.00
À la charge du Canton de Neuchâtel		1'669'042.77		1'723'603.39
	3'098'542.77	3'098'542.77	3'164'983.39	3'164'983.39

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) BILAN COMPTABLE

	2021		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Prestations à restituer	3'100'228.05		3'274'155.40	
Paiements en retour		23'560.30		483.75
Compte courant CCNC		3'584'860.32		16'429'423.91
Avoir envers le secteur comptable 1	508'192.57		13'155'752.26	
	3'608'420.62	3'608'420.62	16'429'907.66	16'429'907.66

PRESTATIONS TRANSITOIRES (PTRA) COMPTE DE FONDS

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Prestations transitoires	88'158.00		604'252.00	
Remises de prestations à restituer	0.00		14'852.00	
Prestations à restituer		0.00		41'977.00
À la charge de la Confédération		88'158.00		577'127.00
	88'158.00	88'158.00	619'104.00	619'104.00

PRESTATIONS TRANSITOIRES (PTRA) COMPTE D'ADMINISTRATION

	2021		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Frais d'administration imputés	0.00		100'000.00	
À la charge du canton		0.00		100'000.00
	0.00	0.00	100'000.00	100'000.00

PRESTATIONS TRANSITOIRES (PTRA) BILAN COMPTABLE

	2021		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Compte courant	8'158.00			4'715.00
Dette/Avoir envers le secteur comptable 1		8'158.00	4'715.00	
	8'158.00	8'158.00	4'715.00	4'715.00

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) COMPTE DE FONDS

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Prestations allocations familiales salariés	50'118'826.58		50'237'658.79	
Prestations allocations de naissance salariés	799'200.00		772'800.00	
Prestations allocations familiales indépendants	3'592'783.91		3'589'055.55	
Prestations allocations de naissance indépendants	33'600.00		36'000.00	
Prestations allocations familiales non-actifs	4'947'464.55		4'413'593.50	
Prestations allocations de naissance non-actifs	127'200.00		104'400.00	
Amortissements de cotisations et prestations à restituer	166'986.65		226'293.05	
Cotisations allocations familiales salariés		56'748'937.40		58'013'454.45
Cotisations allocations familiales indépendants		4'303'131.25		4'389'955.35
Indemnités en réparation du dommage		14'795.75		19'754.35
Prestations à restituer		469'264.36		584'247.50
Contribution cantonale aux allocations non-actifs		5'074'664.55		4'517'993.50
Excédent de produits	6'824'731.62		8'145'604.26	
	66'610'793.31	66'610'793.31	67'525'405.15	67'525'405.15

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) COMPTE D'ADMINISTRATION

	2021		2022	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Frais de personnel	1'586'077.95		1'579'350.65	
Fournitures et mobilier de bureau	21'638.80		31'406.50	
Informatique	170'400.45		556'431.25	
Autres frais divers	45'732.75		44'365.05	
Loyer + charges	72'362.65		71'345.95	
Indemnités dues à des tiers	28'723.00		26'008.00	
Intérêts rémunérateurs contributions	17'095.00		20'771.00	
Constitution de provisions	2'900'000.00		80'000.00	
Charges immeubles	263'118.04		240'717.95	
Charges placements des capitaux	390'557.73		4'717'226.21	
Amortissement sur équipements	377.05		377.05	
Frais d'administration AF		4.90		0.00
Indemnités intérêts moratoires		31'257.00		50'064.00
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		298'600.00		304'500.00
Produits placements des capitaux		2'356'513.50		651'737.53
Produits immeubles		878'861.85		850'625.60
Dissolution de provisions		0.00		590'000.00
À la charge du fonds allocations familiales		1'930'846.17		4'921'072.48
	5'496'083.42	5'496'083.42	7'367'999.61	7'367'999.61

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) BILAN COMPTABLE

	2021		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Liquidités	5'595'645.69		3'260'521.21	
Impôts anticipés	101'078.23		92'583.04	
Débiteurs	437'676.06		263'943.00	
Actifs transitoires	88'327.55		78'062.70	
Affiliés	4'630'998.63		5'684'670.15	
Prestations à restituer	216'483.90		244'375.25	
Avoir envers le secteur comptable 1	3'922'715.21		8'332'913.36	
Titres	37'643'958.06		37'923'527.00	
Immeubles	10'446'232.75		10'293'532.75	
Compte courant FFPP	3'028'266.97		5'444'574.62	
Compte courant LAE	6'299'401.65		11'302'212.35	
Compte courant LFFD	19'217'248.92		35'295'524.56	
Créanciers FFPP		3'330'378.96		5'776'530.11
Créanciers LAE		6'892'179.30		11'952'865.55
Créanciers LFFD		20'893'720.00		37'196'244.65
Dette envers le secteur comptable 1		712'157.41		781'855.95
Paiements en retour AF		4'078.00		300.00
Passifs transitoires		30'020.00		28'612.00
Provisions		10'510'000.00		10'000'000.00
Fonds de réserves		44'361'614.50		49'255'499.95
Perte/Bénéfice		4'893'885.45		3'224'531.78
	91'628'033.62	91'628'033.62	118'216'439.99	118'216'439.99

À compter de 2021, nous faisons apparaître distinctement au bilan les cotisations facturées, encaissées et remboursées aux différents fonds cantonaux durant l'année.

Le fonds de réserves au 1er janvier 2023 se monte à CHF 52'480'031.73.